



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

N°12/2021_CAPPEI ULIS

<p>N° de fiche poste : 12/2021_CAPPEI _ULIS</p>	<p>Poste : Adjoint spécialisé « Coordonnateur d'une ULIS TFC (Troubles des Fonctions Cognitives) » en formation CAPPEI « Enseigner en ULIS » (ex option D du CAPASH)</p>
<p>Descriptif et contexte du poste</p>	<p>L'organisation pédagogique de l'ULIS relève d'un co-pilotage entre l'IEN ASH, l'IEN de la circonscription pédagogique ou le chef d'établissement.</p> <p>L'enseignant spécialisé coordonnateur d'une « Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) » exerce ses fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none">- sous l'autorité hiérarchique et pédagogique (RDV de carrière) de l'IEN en charge de la circonscription pédagogique du premier degré, s'il s'agit d'une ULIS « Ecole ».- sous l'autorité du chef d'établissement s'il s'agit d'une ULIS « collège » ou « lycée ». (Le RDV de carrière est réalisé par l'IEN ASH).- sous l'autorité hiérarchique partagée de l'IEN en charge de la circonscription pédagogique du premier degré et du chef d'établissement s'il s'agit d'une ULIS « Ecole-Collège ». L'IEN ASH étant l'autorité pédagogique (RDV de carrière). <p>L'ULIS constitue un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient, suite à une décision de la CTES, une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins au sein de l'ULIS ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de l'inclusion dans une classe de référence. Il permet la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de chacun des élèves concernés.</p> <p>Conditions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Être Professeur(e) des écoles du CEPF et se présenter à l'examen du CAPPEI dans la spécialité « Enseigner en ULIS », session 2022.
<p>Missions générales</p>	<p>1. Organiser le dispositif collectif en élaborant un projet d'ULIS articulé avec le projet d'école et/ou d'établissement</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS).▪ Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale ou professionnelle de chacun des élèves.▪ Participer aux réunions d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent afin de rendre compte de l'avancée du PPS de chacun de ses élèves. Une attention particulière doit être portée à l'orientation et donc à la sortie de chaque élève du dispositif ULIS

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique afin d'organiser et d'évaluer l'accueil de ses élèves dans les classes ordinaires, en fonction du projet et des potentialités de chacun dans le cadre de l'école inclusive. ▪ Assurer le lien avec les familles, les professionnels des établissements et services médico-sociaux ou de santé amenés à accompagner les jeunes. ▪ Veiller à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement. ▪ Organiser l'emploi du temps de l'AVS collective affectée à l'ULIS en tenant compte des besoins individuels des élèves et des groupes qui constituent le dispositif ULIS. <p>2 - Porter une attention particulière à la validation du socle commun et au projet personnalisé intégré au projet personnalisé de scolarisation (PPS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne-ressource spécialiste de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap. ▪ S'assurer de la bonne liaison entre le travail réalisé en classe de référence, le dispositif ULIS et les éventuels suivis (rééducations, soins,) S'assurer que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé.
<p>Qualifications et Compétences requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre capable de mettre en œuvre des capacités professionnelles complémentaires à celles attendues d'un maître ordinaire. ➤ Etre informé des structures, des dispositifs et des problématiques de l'Education, de l'inclusion scolaire et plus particulièrement des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap. ➤ Etre capable de contribuer à l'identification des besoins éducatifs particuliers. Contribuer à la mise en œuvre d'actions pédagogiques différenciées et adaptées. ➤ Avoir une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux. ➤ Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé. ➤ Etre capable de mettre en œuvre des capacités professionnelles au sein d'une équipe pluri-catégorielle. ➤ Avoir des capacités pour organiser et structurer son action et anticiper les échéances. ➤ Posséder une bonne connaissance des parcours d'orientation ➤ Avoir des qualités relationnelles et humaines. ➤ Etre à l'écoute de l'autre et communiquer avec aisance tant à l'oral qu'à l'écrit. ➤ Savoir rendre compte de son action aux équipes pédagogiques, aux IEN et/ou chef d'établissement et à l'IEN ASH.
<p>Postes vacants et rattachement administratif</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ulis Ecole AHUTORU (circonscription pédagogique de Arue, Mahina et Hitiaa o te Ra) 2. Ulis collège de Punaauia 3. Ulis collège de Taravao 4. Ulis collège de Tipaerui

<p>Modalités de recrutement et dépôt des candidatures</p>	<p>>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de candidature portant l'avis de l'IEN - Curriculum vitae. <p>>Le <u>dossier complet</u> doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré de la DGEE (par mail : gestco.brh1@education.pf)</p> <p>>Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats éloignés passeront l'entretien en visio en utilisant l'outil ZOOM.</p> <p>> L'entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé des motivations du candidat ; - questionnement de la commission. <p>La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée selon le calendrier suivant</p> <p><u>Date limite de dépôt des demandes : le 28 avril 2021</u></p> <p><u>Date des entretiens : Courant mois de mai 2021</u></p> <p><u>Lieu en présentiel : DGEE, site Tuterai Tane, bureau de l'IEN ASH</u></p>
--	--